

Borne estime que le Pape François, lèche-babouche, fait l'objet d'une menace terroriste

écrit par Maxime | 18 septembre 2023



Un dispositif de sécurité exceptionnel va être mis en place pour la visite du pape François à Marseille, du 20 au 23 septembre.

Borne active dans un décret du 11 septembre un article du Code de la sécurité intérieure réservé aux menaces

terroristes de grande ampleur...

Les forces de l'ordre, déjà en nombre insuffisant sur le territoire, vont donc être mobilisées pour préserver la sécurité du Pape François et de ses fervents disciples.

Pourtant, faut-il craindre pour la vie de celui que certains nomment l'imam Bergoglio, tant il est soumis à l'islam qu'il paraît préférer au catholicisme ?

Quel « radicalisé » pourrait bien vouloir la tête du Papé, alors que celui-ci fait tout pour installer en France des migrants et leur permettre de garder leur appartenance à l'islam sans aucune volonté de les convertir au christianisme et encore moins de leur imposer la laïcité ?

Le Papé est l'un des plus grands activistes du développement de l'islam en Occident : quel fou d'Allah pourrait être assez fou pour vouloir tuer le Papé ?

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorff/id/JORFTEXT000048059395>

Avec l'imbroglie Bergoglio, les mosquées fleuriront au rythme de l'effondrement des églises... Allah peut être serein.

Mais l'on sait aussi que le gouvernement cultive le mythe d'une menace terroriste de « l'ultradroite », alors peut-être est-ce de ce côté-là qu'il faut chercher.

Publics concernés : services de police, services de l'Etat, interlocuteurs et usagers.

Objet : mise en œuvre de la procédure soumettant à l'avis conforme de l'autorité administrative l'accès d'une personne, à un autre titre que celui de spectateur, à un établissement ou à une installation accueillant un grand événement ou un grand rassemblement de personnes ayant pour objet d'assister à la retransmission d'événements, au sens de l'[article L. 211-11-1 du code de la sécurité](#)

intérieure, exposés à un risque d'actes de terrorisme en raison de leur nature et de l'ampleur de leur fréquentation.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret désigne la visite du Pape François à Marseille, événement de grande ampleur réunissant des fidèles du monde entier, qui se tiendra du 20 au 23 septembre 2023 à Marseille, comme grand événement au sens de l'article L. 211-11-1 du code de la sécurité intérieure, soumis à la procédure fixée par les articles R. 211-32 et suivants du même code. Il permet à son organisateur, jusqu'au 23 septembre 2023, de soumettre à l'avis conforme de l'autorité administrative l'accès de toute personne, hors spectateur, aux établissements et installations listés.

Références : le décret peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Mais qui donc veut la peau du Papé ? Qui n'est autre qu'un influenceur mondialiste en soutane...

<https://resistancerepublicaine.com/?s=pape>